

## REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 17 OCTOBRE 2012

### COMPTE-RENDU SYNTHETIQUE

#### Etaient présents :

##### SICECO :

- M<sup>mes</sup> et MM. les Délégués des Commissions Locales d'Energie
- M<sup>mes</sup> et MM. les Membres du Bureau

\* \* \*

Le Comité syndical du SICECO s'est réuni le 17 octobre 2012 à 16h30 dans la salle polyvalente de la commune de SOMBERNON. Le Président remercie le maire de SOMBERNON pour la qualité de son accueil, les délégués présents, indique les personnes excusées, les pouvoirs donnés, puis, le quorum étant atteint (87 présents pour un quorum de 73), la séance commence.

### 1 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 18 AVRIL 2012

Ce procès-verbal est adopté à l'unanimité.

### 2 - ALLOCUTION DU PRÉSIDENT

Le Président présente un bilan des actions conduites depuis le début du mandat ainsi que la feuille de route pour atteindre la mi-2014, les points essentiels portant sur la stratégie du Syndicat et le regroupement départemental.

Le Président porte ensuite à la connaissance des délégués les informations suivantes :

#### ▲ Commissions Locales d'Energie

Le Président rappelle que les réunions des CLE auront lieu entre le 29 octobre et le 29 novembre. L'ordre du jour est en cours d'envoi.

#### ▲ Point sur les Commissions

La Commission **Enfouissement des réseaux et relations avec France Télécom** s'est réunie les 21 mai et 9 octobre, la Commission **Equipements électriques communaux et mise en valeur du patrimoine** le 24 mai et la Commission **Finances** le 8 octobre.

#### ▲ Point sur le personnel

##### Service Technique :

- Suite à l'information donnée le 18 avril dernier (Pascal ROBERT seconde le responsable des services techniques pour les travaux, ce qui nécessite le recrutement d'un nouveau technicien), c'est Thomas IRLINGER qui a été recruté comme technicien pour le lot D depuis le 25 juin
- Après les départs de Myriam SBA puis de Sandrine CONDETTE- COGNARD, 2 nouvelles assistantes de technicien ont été recrutées : Stéphanie BERGEROT (lot C) et Chloé FLEURY (lot E)
- Estelle FORBACH, Chargée de mission bois énergie, est arrivée le 1<sup>er</sup> août (poste subventionné par l'ADEME/ Région, avec des missions possibles à l'échelle départementale et non seulement sur le périmètre du SICECO)
- Arrivée le 13 août de Caroline LEONARD, technicienne énergie, en remplacement de Guillaume SIBILEAU
- CDD d'un an de Victor CHARTON à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2012 pour des missions sur logiciel SIG EPCENTER (mise en place nouvelle version) et la gestion en interne des DT/DICT
- Recrutement à compter du mois de novembre de Christophe GEOFFROY, pour remplacer, à la cellule maîtrise d'œuvre, Alain CHARTON qui va partir prochainement en retraite.

## Service Finances – Achats

➤ Demande de mise en disponibilité pour 6 mois de Vincent PEENE

Voir en « Annexe » l'organigramme des Services.

### **3 – FINANCES**

#### ❖ Décision modificative n°1 – exercice budgétaire 2012

Le Président expose aux membres du Comité que, pour permettre l'exécution du budget, il est nécessaire de faire procéder aux opérations comptables décrites ci-dessous :

Chapitre	Article	Désignation	Dépenses		Recettes	
			Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Section de fonctionnement						
73	7351	Taxe sur l'électricité				253 000.00 €
014	739118	Autres reversements de fiscalité		253 000.00 €		
77	7788	Produits exceptionnels divers				70 000.00 €
67	678	Autres charges exceptionnelles		70 000.00 €		
TOTAL				323 000.00 €		323 000.00 €
Section d'investissement						
45	4582	Opérations d'investissement sous mandat				250 000.00 €
45	4581			250 000.00 €		
TOTAL				250 000.00 €		250 000.00 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Comité autorise le Président à procéder aux opérations comptables décrites ci-dessus.

#### ❖ Débat d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2012

Le projet de Débat d'Orientations Budgétaires a été adressé aux délégués avec le courrier de convocation à l'Assemblée.

Le Président présente aux membres du Comité les grandes lignes des orientations possibles sur les sujets politiques et budgétaires envisagés pour l'année 2013, qu'il soumet à leur réflexion et avis. Les délégués demandent des précisions sur les points suivants :

- ✓ Un membre de l'assemblée s'interroge sur l'évolution du taux capé de l'emprunt souscrit par le SICECO pour l'acquisition des locaux rue René CHAR. Le taux est faible (actuellement de 0,36 %) mais que se passerait-il s'il remontait avec, par exemple, une reprise de l'inflation ? M. BICHOT indique que le taux capé de l'emprunt est plafonné à 4,2%, ce qui est une sécurité pour le SICECO. Il précise qu'une remontée des taux d'intérêt à court terme est fortement improbable dans la situation actuelle. Les taux des deux emprunts contractés sont très avantageux. Il est donc préférable de ne pas en anticiper le remboursement.
- ✓ Une question concernant les bornes de chargement pour les véhicules électriques est posée. Les coûts de tels véhicules étant exorbitants, est-il utile de prévoir des bornes et des extensions par voie de conséquence ? Le Président indique que les constructeurs investissent énormément dans ce nouveau type de véhicule. Il se doit d'anticiper ce qui peut arriver dans ce domaine. Les difficultés rencontrées avec les pompes à chaleur ne doivent pas se reproduire. Il faut effectivement être très vigilant et donc s'impliquer dans ce domaine.

- ✓ Un délégué indique que certaines des recettes du SICECO ont été présentées comme étant d'un montant incertain. Est-il prudent de les prévoir au Budget ? M. BICHOT précise que les sommes qui seront inscrites représenteront par prudence le minimum que le Syndicat est assuré de recevoir. Ainsi pour le Facé, 1,6 M € est prévu alors que la recette de 2012 a été de 1,9 M €. Le montant de l'article 8 ERDF est certain car il a été négocié avec le concessionnaire pour 2013 - 2014. Le Président indique que l'objectif du SICECO est de se mettre d'accord avec ERDF sur le mode de calcul de la redevance d'investissement R2 pour éviter de négocier chaque année. Emmanuel BICHOT précise que les pénalités du Facé sont dues à l'absence de regroupement des communes rurales au niveau du département et que si l'on regroupait aussi les communes urbaines indépendantes, on aurait un bonus de 300 000 € et des redevances plus importantes. Le Conseil général a d'ailleurs supprimé toute subvention Facé pour le Syndicat d'électrification de Plombières-Les-Dijon.
- ✓ Une question concerne l'application de la loi de 2006 à propos du regroupement départemental. N'est-il pas possible d'attaquer en justice ceux qui refusent d'appliquer la loi ? Le Président indique que la loi recommande et n'impose pas. C'est le Préfet qui est en charge du dossier.

En conséquence, Le Comité prend acte de l'organisation du Débat d'Orientations Budgétaires sur les grands axes de la politique budgétaire pour l'année 2013, préalablement au vote du Budget Primitif.

#### **4 – MARCHES**

Le Président informe le Comité de l'attribution des derniers marchés :

##### **❖ Marché d'études et de maîtrise d'oeuvre**

- 2 lots du marché 2010 -2014 n'ont pas été reconduits pour 2013 (marché renouvelable 3 fois) : le lot 3 détenu par INGEDIA BEP et le lot 5 détenu par MODA CONCEPT.

Après consultation, les nouveaux attributaires sont, pour le lot 3, le groupement ACERE (Epinal) / CFCL (Paris), et INGEDIA BEP pour le lot 5.

##### **❖ Marché pour l'étude "Stratégie énergétique départementale"**

Deux bureaux d'étude ont répondu et c'est le groupement des bureaux d'études Energies Demain et AEC (Association pour l'Expertise des Concessions) qui a été retenu pour un montant de 120 557 € TTC, l'ADEME apportant une subvention de 35 000 €. L'étude est conséquente, à l'échelle de la Côte d'Or (avec nos partenaires : la DREAL, le Conseil régional, le Conseil général et l'ADEME) et en 3 phases :

- la première phase 1 (31/12) consiste en la caractérisation énergétique des consommations, productions et potentiels
- la deuxième phase (28/02) concerne les scénarios et les schémas directeurs (pour le gaz, les énergies renouvelables)
- la dernière phase (30/04) est celle du plan d'actions

Actuellement, le Bureau d'études procède à la récupération des données. Le travail se fait en coordination avec le PCET du Conseil Général.

##### **❖ Groupement de commande pour le marché de contrôle de concessions du réseau électrique – Données 2011**

Un groupement de commande a été établi entre le SIEEEN (58), la FDEY (89) et le SICECO. L'attributaire du marché est l'AEC (Paris).

#### **5 – AFFAIRES TECHNIQUES**

##### **❖ Contrôle de concession organisé par l'autorité concédante**

Le CRAC 2010 a été reçu en octobre 2011. Les informations qui manquaient avaient été demandées par le SICECO dès septembre dans le cadre du contrôle. Elles ont été à nouveau demandées en décembre, en vain. ERDF a été mis en demeure, en juin 2012, de fournir les éléments sous 15 jours. Un délai supplémentaire, demandé par le concessionnaire, a été accordé jusqu'au 30 septembre mais les éléments attendus n'ont pas été fournis lors de la réunion du 27 septembre. Le CRAC 2010 a été refusé.

Les informations manquantes concernent entre autres :

- l'origine des financements qui n'est pas fournie, alors qu'une partie des investissements est financée par des tiers, particuliers ou collectivités
- les ouvrages non localisés comme les compteurs, les branchements, les postes de transformation (qui représentent 20 % du patrimoine égal à environ 510 M €)
- la fiabilité des âges des ouvrages en BT.

Les indicateurs de qualité de tension sont modifiés unilatéralement, le compte exploitation est absent pour EDF et non représentatif, la maille retenue pour de nombreux indicateurs est supra-concessive.

Le directeur territorial d'ERDF étant aussi directeur régional, les 4 Syndicats de Bourgogne ont demandé à être reçus ensemble par M. CHAMPENOIS. La réunion a eu lieu le 26 septembre dernier. La prochaine réponse au CRAC pour 2011 sera une réponse commune, donnée par les 4 Syndicats.

ERDF se réfugie derrière la notion d'Information Commercialement Sensible pour ne pas communiquer les renseignements demandés alors que le SICECO a 3 agents assermentés, tenus donc au respect de la règle de confidentialité.

Le Syndicat doit exercer son contrôle et signaler les impossibilités rencontrées, cette procédure étant prévue au Cahier des charges de concession. En effet, ne rien faire et accepter pourrait lui être reproché par la suite.

#### ❖ Point sur les relations avec France Télécom

Une réunion s'est tenue le 2 octobre à Paris, avec la FNCCR, les Syndicats du Nord, de l'Est et de l'Ouest, et le directeur général technique de France Télécom accompagné de ses directeurs régionaux.

L'entreprise est tenue de faire les travaux d'enfouissement mais elle ne souhaite pas fixer de délai. Elle a affirmé que la situation de blocage de 2012 ne se reproduira pas. Le SICECO est dans l'attente des propositions de France Télécom.

En ce qui concerne la convention de type A par laquelle le SICECO deviendra propriétaire des installations de génie civil, l'introduction d'une clause de programmation par l'entreprise qui souhaite imposer ses délais retarde la signature de l'accord.

#### ❖ Dossier de Certificat d'Economie d'Energie

Pour être complet, un dossier doit comprendre 4 justificatifs qui sont indispensables :

- Attestation de la Commune : droit de transfert au SICECO
- Devis signé (bon d'engagement)
- Facture acquittée
- Attestation de l'Entreprise ainsi que la certification

#### ❖ Assises de l'énergie du 25 octobre

Il est rappelé à l'assistance tout l'intérêt de cette manifestation prévue le 25 octobre.

## 6- AGENDA

↳ Assemblée générale du Comité : le mercredi 5 décembre à 14 h30 au Conseil général de la Côte d'Or, salle Henri Berger

↳ CITE 21 : LES 6 ET 7 DECEMBRE

\* \* \*

Le Président demande à l'assistance s'il y a des questions :

- M. Alain HERART se pose la question de savoir si les entreprises qui ont les marchés se voient interdire les déplacements dans le nord du département ! En effet, dans sa commune, non seulement les travaux pour l'alimentation d'un pavillon ont été très longs mais l'entreprise a ensuite demandé un arrêté pour couper la route car la boîte de raccordement avait été installée du mauvais côté ! Le Président indique qu'il va répondre précisément sur ce dossier.
- M. Jean-Philippe MESLIN dit qu'on incite les communes à investir dans les énergies renouvelables. La commune a donc établi un projet de chaufferie bois pour lequel une étude de faisabilité a été faite et a conclu qu'il était réalisable. Il précise que le bois ne manque pas dans le Morvan. Où en est le SICECO en matière de maîtrise d'ouvrage ? Il est en effet difficile pour la commune de porter seule le projet.  
Le Président rappelle la situation actuelle au SICECO : l'accompagnement de la commune depuis l'étude de faisabilité jusqu'à la mise en place des contrats de maintenance. Estelle FORBACH, chargée de mission bois énergie, a d'ailleurs été recrutée sur cette mission. la commune reste maître d'ouvrage.  
Cette question entre dans l'étude "Stratégie énergétique départementale" en cours, à l'issue de laquelle des décisions seront prises par le Bureau et le Comité.
- M. Robert DURY souhaite savoir qui doit surveiller l'état des poteaux en béton soutenant les lignes électriques et d'éclairage public. La réponse est : ERDF car cela fait partie de la mission de maintenance. Il faut faire remonter l'information au SICECO par des courriers, des photos car des réunions ont lieu tous les 3 mois avec ERDF et ces sujets sont évoqués.

Les délégués n'ayant plus de question, le Président clôt la séance et invite l'Assemblée au pot de l'amitié.